



ville de
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/66

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA PRESTATION DE L'ARTISTE OLIVIA SADIER – ATELIER JEU VIDEO GOUACHE ET GAMING

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de l'artiste Olivia Sadier, résidant 52, en fournirue – 57000 Metz,

Vu la prestation demandée, relative à l'animation d'un atelier jeu vidéo « gouache et gaming », le 24 octobre 2023,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 330,00 €,

DECIDE

Article 1

De signer une convention avec l'artiste Olivia Sadier, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313 du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023


Le Maire,
Pascal BARTOSIK